

DELIBERATION N° 2004/05-20 - ADHESION AU RESEAU GERONTOLOGIQUE DU GRAND NANCY

Monsieur le Maire, rapporteur, fait état de la création d'un réseau de proximité dénommé « Réseau Gérard CUNY » dont l'objectif est d'organiser la prise en charge coordonnée et globale des personnes âgées de plus de 60 ans, vivant sur le Grand Nancy.

Il indique que, dans un souci d'harmonisation, il a été décidé que le montant de la cotisation annuelle au réseau serait calculée sur la base de 0,15 € par personne âgée de plus de 60 ans vivant sur la commune.

Il propose de placer ce réseau dans la délégation de Madame RAVON, Adjointe au Maire, et de la désigner pour représenter la Ville de Ludres, au sein de cette instance.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
décide par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. GAUZELIN, NOEL, Mmes BERTRAND, THIRIET) :

- d'adhérer au réseau gérontologique « Gérard CUNY » présenté dans le rapport communiqué en annexe.
- d'accepter de verser la contribution financière attachée à cette adhésion, soit 0,15 € par personne âgée de plus de 60 ans (soit 804 = 121 €),
- d'inscrire la dépense au budget en cours,
- de désigner Madame RAVON, Adjointe au Maire, pour y représenter la Commune.